

COMPTE RENDU REUNION C.C.A.S. LIVRY DU 03.03.2022

Présents :

Elus : Adrien Aufèvre, Sylvie Boulet, Gilles Bouchard, Anne-Lise Paré

Habitants : Yvonne Charpy, Pierre Carteron, Didier Chaffaud, Lydia Tartarin, Murielle Landon, Corinne Langoux

Absents ayant donné pouvoir :

Claudine Chaffaud à Sylvie Boulet
Didier Chaffaud à Corinne Langoux
David Piffault

Absents : Aurélie Limoges, Cyril Gaget, Françoise Fievet

Secrétaire de séance : Sylvie Boulet

Ouverture de séance : 18h30

2022-03-01 – Budget CCAS / Approbation du compte administratif

- Monsieur Gilles Bouchard est élu président de séance

Les membres du Conseil du CCAS, procède à l'approbation du Compte administratif sur la gestion 2021 administrée par M. Gilles Bouchard, premier adjoint de la commune de Livry ;

Le Compte Administratif 2021 doit être adopté avant le 30 juin 2022.

Le Compte Administratif 2021 du CCAS de LIVRY est conforme au Compte de Gestion 2021 de la Trésorière principale de Saint Pierre le Moutier.

- Les résultats dégagés par le Compte Administratif 2021 sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Exercice précédent 2020		3 581.38 €	NÉANT	NÉANT
Réalizations de l'exercice	6 730.95 €	7 000.00 €		
TOTAUX	6 730.95 €	10 581.38 €		
Résultat de l'exercice 2021		269.05 €		
Restes à Réaliser	-	-		
Résultats de clôture de l'exercice 2021		3 850.43 €		

- Après s'être fait présenter le compte administratif et avoir délibéré ;
- Monsieur le Président, Adrien Aufèvre se retire, ne prenant pas part au vote
- Les membres du conseil VOTENT et ARRÊTENT les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2022-03-02 – Budget CCAS / Approbation du compte de gestion

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'Assemblée :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
-

2022-03-03 – Budget CCAS / Affectation du résultat

Résultat de l'exercice : 269.05 €

Résultats antérieurs reportés : 3 581.38 €

Résultat à affecter : 3 850.43 €

Report en fonctionnement : 3 850.43 €

Les membres du conseil votent pour à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

2022-03-04 – Budget 2022 CCAS

- Report de l'exercice précédent : 3850.43 €
- Abondement : 8 150 €

Dépenses de fonctionnement : 12 000.43 €

Recettes de fonctionnement : 12 000.43 €

(Aides attribuées 1480.43 € et facture Pompes Funèbres 2512.58 €)

Les membres du conseil votent pour à l'unanimité les chiffres pour le budget CCAS 2022

INFORMATIONS DIVERSES : Projets réalisés et à venir

- Permanence le lundi : actuellement baisse des sollicitations des habitants
- Noël des enfants : M. Houard propose son spectacle le 2 ou 9 décembre pour le même tarif que proposé en 2021
- Repas des aînés : invitation au repas pour les personnes de 66 ans et +
Colis prévus pour les personnes malades, invalides ou en EHPAD
- Idée de cadeau pour les élèves CM2 qui entrent en 6^{ème}
- Possibilité de bon alimentaire au cas par cas : demande de la part de Mme Saccard
- Changement de prestataire pour les repas de la cantine de l'école (précédent prestataire : Ansamble et nouveau : Collège de St Léger des Vignes) :
Augmentation du tarif du ticket de 3.55 € à 4.05€ : vote de 4 communes au conseil SICC pour prise en charge des 50 cts d'augmentation par les parents.
Pour les enfants de Livry : proposition de prise en charge des 50 cts d'augmentation du ticket par le CCAS
 $21\ 000/2 = 10\ 500\text{€}$ soit 2500 € pour l'année complète pour les enfants résidants à livry
Réunion du SICC prévue le 7 mars
- Naissance : kit avec les 2 couturières
- Mariage : Bouquet + bouteille

Séance levée à 19H30